

# PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE

Année scolaire: 2018/2019

Ecole primaire	Les petits elginois
Coordonnées : Adresse, N°de tel, adresse mail	Chemin des écoliers – 69620 Légnys Tel : 04 74 71 68 67 Mail : <a href="mailto:ce.0690873z@ac-lyon.fr">ce.0690873z@ac-lyon.fr</a>
Direction	Maïté MONTOYA

Date	15/11/18
Ouverture de séance	18h30
Cloture de séance	20h30

## Présents

NOM	FONCTION	Membre permanent (cocher)
Mme MONTOYA	Directrice	x
Mme DONADEI	Enseignante	x
Mme NOTIN	Enseignante	x
Mme JOVILLARD	Maire	x
M. CORDIER	Ajoint Mairie commission école	x
M. GOURBEYRE	DDEN	x
Mme MOISSET	Représentante de parents d'élèves	x
M. FOLLIOU	Représentant de parents d'élèves	x
M. GUYOT	Représentant de parents d'élèves	x
Mme PLASSE	Atsem + Employée municipale	x
Mme BERLIET	Employée municipale	x

## Absents excusés

M. THEVENET	Conseiller Mairie commission école	x
M. LORENZETTO	DDEN	x

## Ordre Du Jour

- équipe enseignante et personnel communal, effectifs et répartitions
- résultats des élections des représentants de parents d'élèves
- rythmes scolaires rentrée 2018
- projet d'école et projets annuels
- règlement intérieur et règlement cantine
- cantine – garderie
- santé/sécurité : exercices incendie et confinement (PPMS)
- point budget, commandes et travaux

## **Rappel sur le rôle du Conseil d'école**

Le conseil d'école est une structure de concertation qui permet aux acteurs et aux partenaires de l'éducation nationale de se rencontrer : c'est l'instance principale de concertation institutionnelle de l'école, et dotée de compétences décisionnelles.

*« Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre.*

*Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants. »*

*« Le conseil d'école est composé :*

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire,
- d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité,
- des représentants de parents (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

*L'ensemble de ces membres a le droit de vote. »*

Texte de référence : Le Code de l'Éducation

En tant que présidente du Conseil, la directrice peut inviter toute personne susceptible d'apporter un éclairage sur un point particulier de l'ordre du jour, c'est pourquoi Priska Plasse et Stéphanie Berliet sont invitées.

Enfin, les membres du Conseil sont informés de l'ordre du jour 8 jours avant la date du conseil. C'est pourquoi les représentants de parents doivent faire remonter toutes les questions ou remarques des parents avant ce délai. Les parents sont informés via le cahier de liaison du délai qui est habituellement d'une semaine. Il est vrai que pour ce premier conseil, le délai a été assez court, en raison du retour des vacances et de l'impératif des 8 jours à respecter avant la date du conseil. Un jour supplémentaire a été accordé.

## **Compte-rendu du conseil**

### **- Équipe enseignante et personnel communal, effectifs et répartitions**

L'école accueille 64 élèves (48 familles) répartis en 3 classes :

Classe 1 : 22 élèves : 6 PS/5 MS/11 GS avec Maïté MONTTOYA et Marie VOGT (lundi)

décharge de direction : 10 vendredis /année : Magali GUILLEMIN (comme l'année dernière)

Classe 2 : 19 élèves : 8 CP/ 11 CE1 avec Laurence DONADEI

Classe 3 : 23 élèves : 8 CE2/6 CM1/9 CM2 avec Nathalie NOTIN

Nous constatons une légère baisse des effectifs, notamment sur la classe de maternelle, ce qui est particulièrement bénéfique pour les conditions de travail en classe.

### Personnel municipal:

Priska PLASSE : ATSEM , garderie du matin, cantine CE-CM, garderie du soir

Stéphanie BERLIET : cantine maternelle- CP, couchette maternelle, entretien des locaux

Questions transmises à Nicolas Folliot par un à deux parents :

- demande d'une note d'information pour expliquer les grands points sur l'organisation de l'école, les projets et les dates importantes... :

Cette note existe déjà puisqu'il s'agit évidemment de l'objet du compte-rendu du conseil d'école, et ce chaque trimestre. Les parents sont à chaque fois informés de l'affichage de ce compte-rendu ainsi que sa mise en ligne sur le site de la mairie, page « école ».

- demande d'une à 2 réunions collectives d'information par an (en plus des rendez-vous individuels) :

Les textes préconisent deux rencontres par an, dont les modalités d'organisation (ex : collective ou individuelle) sont définies en conseil des maitres. L'équipe enseignante a décidé de mettre en place une réunion collective d'information, qui est organisée à chaque rentrée pour chacune des classes. Ensuite, des rencontres individuelles sont organisées au fur et à mesure de l'année, sur invitation de l'enseignante ou à la demande des parents.

Pour information, l'année dernière Laurence a mis en place une deuxième réunion collective en cours d'année, et seuls deux parents se sont déplacés...Il est donc légitime de se poser la question de son utilité.

- création d'un site internet pour regrouper les informations de l'école : cela nous semble inutile puisque toutes les informations sont déjà disponibles chaque trimestre via le compte-rendu du conseil d'école, qui est accessible par internet, comme évoqué plus haut, sur site de Légny, page « école ». Celle-ci comporte de plus de nombreuses autres informations : elle reprend la note de rentrée (effectifs, répartition, personnel enseignant et éducatif) les horaires de l'école, le calendrier scolaire, les divers règlements : école/ cantine/ garderie, le livret d'information cantine/ garderie, les menus de la cantine ..

L'école ne se calquera pas sur le fonctionnement du collège. Sylvie Jovillard rappelle à quel point les années d'élémentaire sont les dernières où les familles peuvent communiquer aussi facilement avec les enseignants, contrairement par la suite au collège, structure d'une toute autre taille.

### **- Résultats des élections de parents d'élèves**

Le déroulement des élections cette année nécessite quelques éclaircissements, bien que ces explications aient déjà été données aux parents via un mot d'explication dans le cahier de liaison.

Depuis plusieurs années, et comme c'est le cas dans quasiment toutes les écoles du secteur, peu de parents postulent et une seule liste est présentée. Le fonctionnement des élections est alors très simple. Cette année, suite à nos relances pour motiver les parents à se présenter (en raison d'un déficit de candidats), nous avons eu la surprise d'avoir plus de candidats que de sièges à pourvoir et cela, le jour de la date limite pour déposer les listes de candidature. Il a alors été procédé à un tirage au sort, comme préconisé par notre hiérarchie il y a plusieurs années, pour sélectionner 6 candidats (2 par classe). Puis le matériel de vote a été distribué. L'Inspecteur actuel a préféré octroyer un délai supplémentaire pour conserver tous les candidats mais constituer deux listes. Les parents ont dû s'entendre entre eux pour établir ces deux listes. Un nouveau matériel de vote a donc été distribué. Le taux de participation a été très élevé, en comparaison des précédentes élections.

Suite au dépouillement, une liste a reçu 20% des suffrages et la deuxième 80%. La méthode de calcul d'attribution des sièges de titulaire est peu courante, non proportionnelle et donc peu représentative. Cette méthode a finalement établi deux sièges pour la liste qui a eu 80% des voix, et un siège pour l'autre liste, ces sièges étant attribués en fonction de l'ordre d'inscription sur la liste de candidature.

### **Les représentants de parents d'élèves sont donc les suivants**

<b>représentants titulaires</b>	
Nicolas FOLLIOT	MS - CE2
Aurore MOISSET	CP
Mickaël GUYOT	CP- CE2

représentants suppléants	
Myriam COGNARD	CP
Jennifer LUCENET	PS - CP
Christèle CORDET	CE2

Demande des parents : qu'une réunion d'information sur les élections soit organisée en début d'année.

Il faut savoir qu'à chaque réunion de rentrée en maternelle, au début de la scolarité de l'élève, un temps est pris pour évoquer le rôle du conseil d'école, comme instance de communication famille-école-mairie, pour souligner l'importance de l'engagement des parents comme représentants de parents, et donner les informations sur les élections (date, vote par correspondance ..). Les explications les plus importantes sont données. Cette année, le cadre inhabituel du surnombre de candidats, de la mise en place de deux listes et du calcul particulier de l'attribution des sièges a fait l'objet d'explications détaillées au fur à mesure du déroulement.

Si les parents souhaitent une réunion d'information supplémentaire, elle sera organisée en début d'année, en amont de la réunion de classe, à la rentrée prochaine.

### **- Rythmes scolaires rentrée 2018**

Après une dizaine de semaines de fonctionnement avec ces nouveaux rythmes, l'équipe enseignante établit un constat très favorable.

Nous craignons une sensation de faim en fin de matinée. Nathalie Notin a posé la question à ses élèves et si certains ont effectivement signalé en début d'année avoir faim, ils disent maintenant que ce n'est plus le cas, ils se sont habitués. Laurence Donadei a demandé aux parents de sa classe, lors de sa réunion de rentrée, si les enfants avaient exprimés avoir faim et les parents ont majoritairement répondu que non. De même, en maternelle, aucun retour de ce côté-là.

Toutefois, en cas de problème ponctuel de petite faim, il sera toujours possible de trouver une solution.

Les enseignantes ne constatent aucune fatigue supplémentaire, et au contraire, grâce à la journée plus courte, il n'y a plus le coup de fatigue traditionnel de 16h à 16h30, comme c'était le cas avant.

De plus, la pause du mercredi libéré permet une vraie coupure dans la semaine.

Concernant la remarque d'un parent, transmise par Nicolas Folliot, sur la fatigue des enfants, il s'agit plus vraisemblablement de la fatigue de la première période, de la reprise ...et non liée aux nouveaux rythmes. Il évoque la pause de midi qui pourrait être trop courte. Il lui est répondu que pendant trois ans, deux jours par semaine la pause méridienne a duré 1h30 et que tout le monde s'y est déjà habitué.

Les horaires adoptés ne seront pas modifiés.

Sur le plan pédagogique, l'intérêt est conséquent : les matinées plus longues permettent des temps d'apprentissages plus nombreux et plus variés, avec des élèves attentifs et motivés. Une récréation coupe les temps d'après-midi, déjà courts, pour redynamiser la fin de la classe.

Les élèves de maternelle bénéficient également cette année d'un accueil dans la cour en début d'après-midi pour permettre aux enfants de la cantine de s'aérer avant la reprise des activités (par ailleurs, ils sont déjà en récréation dès 13h/13h10). Leur attention est ainsi plus soutenue à leur retour en classe. Cependant, en cas de mauvais temps, et dès les premiers froids, l'accueil en maternelle aura lieu de nouveau dans la classe.

Remarque transmise à Nicolas Folliot par un parent : Les horaires d'ouverture le matin à 8h20 ne seraient pas toujours respectés.

En raison du plan Vigipirate, Priska doit ouvrir les portes maternelle et rester à l'entrée pour l'accueil. Cela implique que les enfants de la garderie, dont elle a la responsabilité jusqu'à 8h20, aient rejoint l'enseignante de service dans la cour. Parfois, cela entraîne quelques minutes de décalage. Cependant nous nous engageons à nous organiser de façon à respecter ces horaires.

## - projet d'école et projets annuels:

Nous travaillons toujours en fonction du même **projet d'école** (2016-2020) en privilégiant l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, la démarche scientifique et les compétences langagières orales et écrites. Le projet est commun aux 3 classes et les axes sont déclinés en fonction du niveau des élèves.

- Concernant l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté :

Nous étudierons cette année les émotions. Il est important pour les élèves d'apprendre à les nommer, les reconnaître, les mettre en mots, afin de pouvoir les gérer et ainsi créer un climat scolaire plus serein, favoriser de bonnes relations entre les élèves, pouvoir surmonter leurs conflits, trouver des solutions en communiquant...

Ce thème sera travaillé en classe et en lien avec notre projet musique, et notre intervenant Pascal Bicrel.

Par ailleurs, le tri du papier à l'école mis en place l'année dernière est un succès. Il est donc important que le container de l'école soit régulièrement vidé, a priori tous les 15 jours.

Nicolas Folliot évoque le projet, en réflexion, du Sou des écoles pour récupérer le papier à recycler dans une benne avec contre-partie financière (en attente d'information).

Sylvie Jovillard rappelle également l'engagement citoyen du projet Unicef mené par le CMJ (en lien avec la Communauté de Communes) depuis l'année dernière, notamment au sein de notre école et qui consiste à collecter (pour les recycler) crayons, stylos, feutres usagés. Un mot d'information sera de nouveau distribué aux parents cette année, via le cahier de liaison, pour relancer leur participation à l'opération.

-Concernant le volet scientifique, nous continuons d'explorer le monde de la matière, avec cette année : l'eau. Ce thème porteur nous permettra de faire des liens avec les autres domaines d'apprentissages (en fonction des classes ... éducation à l'environnement, langage, arts, monde animal, géographie...)

L'équipe est en train de faire établir des devis par différentes structures pour participer à des ateliers scientifiques, en se déplaçant ou au sein de l'école.

## Projets annuels :

- Rallye mathématiques : en lien avec le projet d'école, pour favoriser la réflexion des élèves, leur motivation et leur engagement dans les activités, chaque classe va participer, comme l'année dernière, à un rallye mathématiques. Il faut non seulement faire preuve de compétences en mathématiques, mais aussi développer des capacités à réfléchir ensemble, à argumenter, pour présenter une seule solution à la fin (après avoir travaillé en plusieurs petits groupes).

- Résolution de problèmes : des situations problème seront posées aux élèves régulièrement et dans différents domaines (pas seulement mathématiques, mais en logique, en arts plastiques, en littérature...) pour là aussi développer et encourager la réflexion des élèves, favoriser les tâtonnements, les ajustements jusqu'à trouver la solution .

- Le projet de correspondance débuté l'année dernière entre la classe de maternelle et une classe de MS-GS à Ecully devrait reprendre. La maitresse d'Ecully a changé de niveau de classe, mais elle retrouve ses élèves de l'an dernier l'après-midi en décroisonnement donc le projet peut se poursuivre. Le quotidien de ces deux classes, très différent sur certains points (rural et centre-ville) sera à la base d'échanges enrichissants.

## -Projets sportifs :

- Les élèves de CP CE1 iront à la piscine Aquazergues, à Anse le vendredi matin, de début février jusqu'au 14 juin. La réservation des cars est effectuée par la mairie. La première séance aura lieu en classe, en présence du moniteur. De septembre à janvier, les élèves bénéficient de séances de sport hebdomadaires, comme d'habitude .. (cette année : Molki puis jeux collectifs et jeux de coopération)

- Participation à l'USEP de la Vallée d'Azergues pour la classe de CE2-CM : 3 rencontres sportives dans l'année avec d'autres écoles. La 1ère réunissait toutes les écoles participant à l'USEP, et a eu lieu le 16 octobre, pour un cross à St Laurent d'Oingt, où un élève a été qualifié pour le cross départemental (le 5/12). La 2ème rencontre portera sur le hockey et se déroulera à Oingt et la troisième sur la randonnée. Le

lieu reste à définir, il pourrait s'agir de Légny. Ces deux dernières rencontres se dérouleront en plus petit comité.

- Chorale : Pascal Bicrel intervient cette année sur 10 séances, le mardi matin. Deux séances ont déjà eu lieu le 16/10 et le 6/11. La prochaine sera le 4/12. Cette année, notre projet pédagogique est basé sur le thème des émotions et donnera lieu à une représentation le samedi 29 juin.

- Spectacle : nous envisageons d'assister au spectacle «De l'eau ! De l'eau ! De l'eau !» de la Compagnie Scolopendre (basée à St Etienne), qui viendrait en période 3 ou 4. Ce spectacle allie théâtre d'ombres, jeu de lumière et présence d'un musicien, et rejoint notre travail sur l'eau, thème abordé ici dans son versant artistique, sonore, plastique et poétique. L'un des artistes propose également un atelier pédagogique pour appréhender l'élément « eau » dans ses différents aspects plastiques et s'initier au théâtre d'ombres.

### **Conseil Municipal de Jeunes (CMJ)**

Dominique Cordier évoque les élections du CMJ qui ont eu lieu en juin dernier, avec toutes les conditions habituelles d'une élection. Il regroupe 10 jeunes : des CM1-CM2 et quelques 6èmes.

La première séance de travail a eu lieu à la rentrée pour lister les projets à mener.

Le premier projet était la participation à la cérémonie du 11 Novembre : Les enfants du CMJ avaient préparé une exposition et des lectures de lettres de poilus, ainsi que chant de la Marseillaise en présence de l'enseignante. Les membres du conseil d'école qui étaient présents ont trouvé cette cérémonie très touchante.

Par ailleurs, les anciens membres du CMJ étant très volontaires et ne voulant pas abandonner leur engagement, il a créé pour eux une nouvelle instance : La Commission des Jeunes.

Il y aura une rencontre entre cette dernière et le CMJ pour rédiger une petite gazette.

Sylvie Jovillard évoque deux projets forts :

- la journée des CMJ, organisée par la Communauté de Communes, sur le thème de la citoyenneté.

- le voyage à Paris pour montrer les bâtiments emblématiques : Sénat, Assemblée Nationale, Panthéon et pour finir la Tour Eiffel.

Il est à noter que le comportement et la réflexion de ces jeunes sont remarquables.

### **- Règlement intérieur et règlement cantine**

L'une des missions du conseil d'école est de voter le règlement intérieur. Celui-ci s'appuie sur le règlement départemental de l'Inspection Académique.

Il nous est demandé cette année de l'actualiser en raison de l'ajout des dispositions de l'article L 511-15 du code de l'éducation modifié par la publication le 3 août dernier de la loi n°2018-698 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire.

Doit être ajouté :

*« L'utilisation du téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans les écoles maternelles et élémentaires et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément. Cette disposition n'est pas applicable aux équipements que les élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant sont autorisés à utiliser. »*

Le règlement intérieur de l'école fixe les modalités de leur confiscation et restitution en cas de manquement à cette obligation.

Sylvie Jovillard propose que la personne qui confisque soit celle qui restitue le téléphone. Nathalie Notin précise que le téléphone serait rendu uniquement aux parents, et non à l'enfant, et ce, le soir-même ou dès que les parents se présenteront à l'école. Les membres du conseil approuvent.

D'autre part, l'équipe souhaite ajouter l'interdiction totale des médicaments à l'école en dehors du cadre strict du PAI (protocole signé par les parents, l'enseignant et le médecin scolaire en cas de maladie chronique), et ceci afin d'éviter les situations problématiques où les parents demandent aux enseignantes ou à Priska de donner un médicament à leur enfant sur le temps de midi, en cas de traitement ponctuel

(ex : antibiotiques) ou les médicaments laissés dans les sacs des élèves et à portée de main des autres enfants. Les parents doivent signifier à leur médecin que leur enfant mange à la cantine et que la prescription doit donc se faire uniquement matin et soir. Les membres du conseil approuvent. Enfin, il est nécessaire de supprimer dans la partie « maternelle » les horaires du mercredi matin.

Sylvie Jovillard rappelle, en raison de la nouvelle loi sur les vaccins pour les enfants nés à partir de 2018, qu'il faudra ajouter au règlement intérieur la nécessité de contrôler les vaccinations et les rappels dans le carnet de santé, sous peine de refus d'inscription ou d'exclusion. Cette mention n'apparaîtra dans le règlement que lors de la première rentrée scolaire de ces enfants, et si elle est toujours d'actualité.

Le nouveau règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité par les membres du conseil d'école. Il sera dans le cahier de liaison et sur le site de Légny.

Le règlement de la cantine n'est pas modifié. Il a été distribué en amont des inscriptions et peut être consulté sur le tableau d'affichage du hall d'entrée.

### **- Point cantine, garderie**

#### Cantine :

Constat de l'équipe enseignante : le repas des plus petits s'effectue plus rapidement et plus sereinement cette année. Ils ont le temps de manger et ensuite de sortir en récréation dès 13h. A noter la présence d'une 2ème personne, Véronique Jolly, EVS, à chaque repas pour s'occuper d'un élève dont elle a la charge. Nicolas Folliot évoque l'incident qui lui a été rapporté, à savoir la présence d'un ver dans l'une des poêlées de légumes, ainsi que la réaction du traiteur qui n'a pas été très engageante. Il demande ce qu'il en est car les parents s'interrogent sur la qualité des repas.

Sylvie Jovillard explique avoir envoyé, suite à cet incident, une lettre recommandée au traiteur. Le contrat qui lie la Mairie à celui-ci est d'un an (civil, et non scolaire). Le choix de ce traiteur est avant tout motivé par sa proximité géographique, d'où une très grande souplesse sur la gestion des quantités qui permet ainsi aux parents une très grande souplesse au niveau des inscriptions, par exemple la veille.

La Mairie a également relancé une consultation de prestataires de restauration collective.

Il faut savoir que le prix demandé aux familles est uniquement le prix net du repas (tous les coûts de gestion et d'encadrement n'étant pas refacturés aux parents par la Mairie).

En raison des équipements de l'école, la proximité géographique est indispensable pour respecter la sécurité du circuit alimentaire (car il ne sera pas possible pour la mairie d'investir dans de nouveaux équipements).

Mme Moisset demande si l'on peut être assuré que cela ne se reproduira pas. La réponse collective qui lui est donnée est que l'erreur est humaine, et Priska Plasse précise qu'il s'agissait d'un produit d'un fournisseur, non préparé par le traiteur lui-même, et que depuis il n'utilise plus cette poêlée.

Sylvie Jovillard signale qu'un changement de prestataire entraînera peut-être des aménagements et par conséquent, il n'est pas possible d'assurer que le fonctionnement actuel, c'est-à-dire tarif et souplesse d'inscription, pourra être maintenu.

La décision sera prise en conseil municipal et avec les personnes responsables de la cantine à l'école.

Nicolas Folliot insiste sur l'importance de lancer une concertation avec les familles avant de prendre cette décision. La Mairie précise que les parents délégués au conseil d'école seront concertés.

#### Garderie :

Questions transmises à Nicolas Folliot par un à deux parents : possibilité d'une aide aux devoirs, au calme, pour les enfants de la garderie ?

Priska Plasse répond que ce n'est pas possible. Elle gère seule la surveillance de 25 enfants, le goûter dure 30 minutes, ensuite des jeux sont installés et les enfants la sollicitent constamment. Le niveau sonore est tel que les devoirs devraient avoir lieu dans une pièce isolée, ce qui n'est pas possible pour assurer la surveillance. Il s'agit d'une garderie et non d'une étude surveillée. Cela dit, certains enfants font leurs devoirs durant la garderie et Priska vérifie le travail à leur demande.

Mme Moisset souligne que les devoirs relèvent avant tout du rôle des parents, ce qui est approuvé par les membres du conseil d'école.

Nicolas Folliot évoque la remarque d'un parent concernant le tarif exorbitant de la garderie. La Mairie refuse cet adjectif « exorbitant ».

L'équipe enseignante, à l'écoute des parents, demande à la Mairie s'il est possible d'envisager un geste concernant la tarification de la première 1/2h de garderie : gratuité ou a minima faire payer par tranche de 1/2h (et non 1h entière si les parents arrivent à 16h30). Selon Priska Plasse, cela ne concerne qu'une à deux familles.

Sylvie Jovillard explique que cela peut éventuellement se faire mais que cela nécessite la reconfiguration du logiciel qui traite cet aspect et que cela n'est donc pas possible avant la fin de l'année.

*Départ excusé de Sylvie Jovillard, attendue à une autre réunion.*

Dominique Cordier évoque le projet de Priska Plasse à la garderie : elle a pu assister au Concours des Écoles Fleuries sur une autre commune, et Légny est engagé dans une politique de fleurissement. Il a alors été décidé d'enrichir les activités de la garderie et de leur donner du sens avec la mise en place d'un projet d'embellissement floral de l'école. Priska Plasse remercie à cette occasion tous les parents (à qui il avait été fait appel) pour le matériel apporté pour les créations artistiques et l'aide proposée. Les élèves sont très motivés, elle a constitué des groupes de 8 qui tournent toutes les 15 minutes. Ces créations seront mises en valeur dans le village.

#### **- Santé - Sécurité**

##### Santé

Une nouvelle infirmière scolaire est affectée à notre secteur cette année : Delphine Milazzo. Elle interviendra prochainement pour un suivi des CP.

La PMI est venue le 5 octobre pour effectuer la visite médicale des MS qui n'ont pas été vus l'an dernier.

##### Sécurité

- exercice incendie : il a eu lieu le lundi 24 septembre. Les élèves et les enseignantes étaient informés. L'évacuation s'est bien passée. Un autre exercice est prévu dans l'année.

- PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté.

Nous avons réalisé le jeudi 18 octobre un exercice de mise en sûreté dans le cas d'un attentat ou d'une intrusion. L'équipe s'est réunie pour préparer cet exercice et qu'il se déroule le plus sereinement possible. Nous continuons notre réflexion sur une mise en sûreté la plus efficace possible au vu des locaux. Différents lieux de confinement ont été envisagés. Un signal d'alerte a été défini dans la classe pour prévenir les élèves, et un autre pour prévenir les adultes de l'école, par SMS. Un scénario ludique a été imaginé pour les plus jeunes, avec des jeux progressifs la semaine précédente pour allonger la durée de silence et de confinement. L'exercice s'est bien déroulé, sans climat anxiogène, la consigne du silence le plus total a été globalement respectée.

Toutefois le signal d'alerte entre collègues, par portable, n'est pas fiable dans les conditions ordinaires de fonctionnement de classe, c'est pourquoi nous demandons que soit installé un système d'alarme sonore, et qui soit différente de celle incendie, en supplément.

Dominique Cordier s'est informé sur ce qui existe et va voir avec le prestataire actuel des alarmes incendie. Le signal visuel évoqué à un moment n'est absolument pas pertinent car cela nécessiterait d'en installer dans chaque pièce (mais aussi chaque toilette, couloir ...) pour être vu par tous à et à tout moment de la journée. Ce système est utilisé uniquement dans les établissements pour malentendants.

Au lieu des rideaux envisagés pour les fenêtres de la classe de Nathalie Notin (pour masquer la vue depuis la cour), Dominique Cordier propose des filtres occultants, qui laissent passer davantage de lumière et ne demandent pas à être manipulés en cas d'intrusion.



## - Point budget, commandes, travaux

Nous remercions la Mairie pour les travaux et achats effectués en ce début d'année :

- Ordinateurs en élémentaire : Deux nouveaux portables ont été fournis.
- Le remplacement du TNI de Laurence : problème en début d'année car ça ne marchait pas. Maintenant c'est mieux même si cela peut être encore amélioré pour être moins flou et que le plein écran soit élargi. En tout cas, Laurence peut à nouveau s'en servir de façon quasi normale depuis la dernière réparation...
- Le nouveau réfrigérateur pour la salle des maitres, en remplacement de l'ancien qui fuyait.
- Muret cour : les pierres qui se descellent ont été colmatées par le cantonnier.
- Des étagères ont été installées dans les classes de Nathalie et Laurence.
- Le remplacement des néons défaillants dans l'école au rez de chaussée.
- Le panier de basket de la cour des grands qui penchait dangereusement et qui a été refixé.

Nous rappelons à la Mairie :

- Comme chaque automne, il a été demandé à Pierre Sadot de passer régulièrement dans la cour pour enlever les feuilles qui, dès qu'elles sont mouillées, rendent le sol très glissant, et de veiller à ce qu'elles ne bouchent pas la grille d'évacuation dans la cour des grands. Il est passé la semaine dernière, et ce mercredi. A assurer au moins une fois par semaine (pendant un mois).
- Gaines détériorées des câbles qui sortent des compteurs dans la cour. Il faut prévoir un système pour cacher ces câbles, même s'ils sont sans danger, car ils sont accessibles aux enfants.

Nous demandons à la Mairie :

- une petite étagère dans les toilettes à l'étage du bâtiment A.
- rajouter des porte-manteaux dans le bâtiment élémentaire : un dans la classe de Nathalie et deux petits dans le hall.
- trouver une solution pour les deux porte-savons les plus bas des sanitaires du bâtiment B : ils sont bouchés ou trop difficiles à manipuler par les élèves. Par contre, ceux des toilettes extérieures coulent trop donc Stéphanie Berliet ne les remplit plus et les a remplacés par des flacons de savon liquide à pousser.
- changer les deux néons défaillants de la salle des maitres.
- un radiateur de secours quand il y a un problème de chauffage comme cela a été le cas le lundi de la reprise après les vacances de Toussaint, et qui a obligé notamment l'enseignante de maternelle à faire classe dans la cantine l'après-midi (plus chauffée que la classe).
- une caisse plastique pour le matériel de jeux à transporter dans la cour, pour les maternelles.
- prévoir le nettoyage intérieur entre l'ampoule et la lentille du vidéoprojecteur de Nathalie. (grains de poussière qui affichent une multitude de points à l'écran). C'est Dominique Cordier qui interviendra.
- d'installer, autour des troncs des deux arbres de la cour maternelle/CP CE1, des bancs pour favoriser les jeux des enfants, pour créer un espace pour s'asseoir et disposer leurs jeux.. Cela permettrait également d'éviter les incidents quand les enfants jouent trop près des troncs (boue, flaque, butée qui fait obstacle quand les enfants courent ou roulent en vélo ..)

Nicolas Folliot demande à Dominique Cordier si la petite salle de la Mairie est réservée à certaines associations et si elle peut être utilisée comme local du Sou des écoles car le local actuel est dans l'école et n'est donc accessible que sur le temps scolaire. Il propose également une réflexion sur l'optimisation de cette salle. Dominique Cordier est ouvert à cette réflexion.

Le conseil s'est clos sur ce point.

Légny le 15/11/2018

*PV dressé par la présidente du conseil : la directrice Maité MONTOYA*

*Secrétaire de séance : Laurence DONADEI*